



NATURE DU TRAVAIL

L'emploi d'orthophoniste ou d'audiologiste comporte plus spécifiquement des fonctions de prévention, de dépistage et d'évaluation des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des troubles de l'audition, du langage, de la parole ou de la voix ainsi que de détermination et de mise en œuvre d'un plan de traitement et d'intervention en orthophonie ou en audiologie, dans le but de développer, de restaurer ou de maintenir les aptitudes de communication de l'élève en interaction avec son environnement et faciliter son cheminement scolaire.

QUELQUES ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

- L'orthophoniste ou l'audiologiste analyse et interprète les renseignements recueillis, évalue les fonctions de l'audition, du langage, de la parole ou de la voix des élèves, notamment de l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation, et de l'élève atteint d'un trouble mental ou neurophysiologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par une ressource professionnelle habilitée à le faire. Elle ou il détermine un plan de traitement et d'intervention en orthophonie ou en audiologie dans le cadre d'un plan d'intervention pour répondre aux besoins de l'élève.
- Elle ou il participe à l'élaboration et la mise en application du service d'orthophonie ou d'audiologie tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire.
- Elle ou il contribue à la planification, la réalisation ou la supervision des activités en vue de prévenir l'apparition de problèmes de communication ou dépister les difficultés de communication, en complémentarité avec les autres intervenantes et intervenants impliqués.
- Elle ou il contribue au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention; elle ou il participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, le plan de traitement et d'intervention en orthophonie ou en audiologie; elle ou il participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention; elle ou il collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions, et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.
- Elle ou il intervient auprès d'une classe ou d'un groupe d'élèves présentant des difficultés communes ou auprès d'élèves présentant des problématiques particulières afin de faciliter leurs apprentissages et leur insertion sociale.
- Elle ou il conseille et soutient l'enseignante ou l'enseignant et lui explique la nature des difficultés de communication de l'élève de façon à ce qu'elle ou il puisse adapter son enseignement et le matériel éducatif utilisé; elle ou il l'informe de l'impact de ces difficultés sur les apprentissages et l'adaptation sociale de l'élève ou du groupe; elle ou il voit à l'élaboration et à l'adaptation de matériel éducatif existant; elle ou il contribue au choix de moyens d'aide à la communication orale.
- Elle ou il soutient et outille les membres de la famille et les autres intervenantes et intervenants scolaires; elle ou il fournit les conseils pertinents en vue de développer chez ces derniers des attitudes et des habiletés favorisant le développement de la communication de l'élève; elle ou il planifie, organise et anime des activités de formation, d'information et de sensibilisation concernant les difficultés de communication.
- Elle ou il établit et maintient une collaboration et des liens avec les organismes partenaires; elle ou il communique avec les autres intervenantes et intervenants concernés pour obtenir ou fournir des avis et des renseignements; elle ou il peut diriger l'élève ou ses parents vers des ressources appropriées à la situation et aux besoins.
- Elle ou il conseille le personnel d'encadrement, rédige des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et fait des recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.
- Elle ou il prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles définies par la commission scolaire; elle ou il rédige des notes évolutives ou des rapports d'évaluation d'étape, de fin de processus et de suivi de ses interventions

QUALIFICATIONS REQUISES

Être membre de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec.

Additional Requirements

Des déplacements sont nécessaires pour soutenir les écoles de notre commission scolaire.

- un permis de conduire valide et un véhicule personnel sont indispensables.

Les Conditions de Travail

Salaire: \$25.25 to \$45.22 par heure (basé sur l'expérience et la scolarité);

Date du début: le 16 août, 2021

Date de Fin: le 19 novembre, 2022

LES DEMANDES DOIVENT ÊTRE SOUMISES PAR **APPLYTOEDUCATION**

<https://westernquebec.ca/resources/careers/>

Par 2:00 p.m. le 12 août, 2021

Seuls les candidats retenus pour les entretiens seront contactés.

La Commission scolaire Western Québec s'engage à bâtir une communauté éducative dans le but commun de réaliser le potentiel de tous nos élèves en cultivant un solide corps de soutien, d'excellence professionnelle, pédagogique et administrative. Nous encourageons donc les candidatures des peuples autochtones, ainsi que d'autres groupes de personnes racialisées, des personnes vivant avec un handicap, des personnes de confession religieuse et des minorités de genre.

En tant qu'organisation, nous nous efforçons d'embaucher des personnes qui reflètent les communautés que nous servons, et qui incarnent et pratiquent l'amour de l'apprentissage tout au long de la vie, du travail d'équipe et de la plus haute éthique professionnelle. Nos efforts pour obtenir une main-d'œuvre diversifiée qui contribue à un environnement de travail culturellement sûr comprennent l'établissement de pratiques d'emploi proactives pour éliminer les obstacles systémiques et éliminer les obstacles à l'embauche et à la rétention de personnes qualifiées.

Nature of the Work

The position of speech therapist or audiologist encompasses, in particular, responsibility for carrying out prevention, screening and evaluation activities with students experiencing or likely to experience hearing, language, speech or voice problems and for determining and implementing a speech therapy or audiology treatment and intervention plan focusing on developing, restoring or maintaining communication skills of students in interaction with their environment and help them pursue their educational path.

Some Characteristic Duties

- The speech therapist or audiologist analyzes and interprets the information gathered, evaluates the students' hearing, language, speech or voice functions, including students with handicaps or social maladjustments and students suffering from a mental or neurophysiological disorder attested to by a diagnosis or an evaluation conducted by qualified personnel. The employee determines, as part of an individualized education plan, a speech therapy or audiology treatment and intervention plan to meet the student's needs.
- The employee participates in developing and implementing a speech therapy or audiology service, while taking into account the academic and administrative requirements of both the educational institutions and the school board.
- The employee participates in the planning, delivery or supervision of activities designed to prevent the onset of communication problems or to detect communication disorders and to complement the activities of the other resources concerned.
- The employee contributes to the screening and identification of students experiencing difficulties, using an approach focusing on prevention and intervention; the employee works with a multidisciplinary team to draw up and review a student's individualized education plan by including the speech therapy or audiology treatment and intervention plan in the plan, if necessary; the employee participates in defining intervention objectives and means; the employee works with other team members to ensure concerted and coordinated interventions and assess the achievement of objectives.
- The employee works with a class or group of students exhibiting common difficulties or specific problems so as to facilitate their learning and social integration.
- The employee provides advice and support to the teacher and explains to the employee the nature of the student's communication difficulties so that the employee may adapt their teaching and the instructional materials used; the employee informs the teacher of the effect of the difficulties on the student's or group's learning and social adaptation; the employee ensures the development and adaptation of existing learning materials; the employee participates in choosing oral communication aids.
- The employee provides support and the necessary tools to family members and other school resources as well as pertinent advice so as to enable the latter to develop attitudes and skills fostering the development of the student's communication skills. The employee plans, organizes and conducts training, information and awareness-building activities related to communication difficulties.
- The employee establishes and maintains collaboration and relationships with partner organizations; the employee contacts the other resources concerned to obtain or provide advice and information; the employee may refer the student or their parents to resources appropriate to the situation and needs.
- The employee advises management staff, prepares expertise, evaluation, briefing and progress reports and makes appropriate recommendations to support decision making.
- The employee prepares and updates files according to the standards related to the practice of the profession and the rules defined by the school board; the employee prepares progress notes or reports as well as end-of-process and follow-up reports on the employee's interventions.

Qualifications

Be a member of the Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec.

Additional Requirements

Travel is required to support schools within our school board

- a valid driver's licence and personal vehicle are essential.

Working Conditions

- Salary: \$25.25 to \$45.22 per hour (based on experience and schooling);
- Start Date: August 16, 2021
- End Date: November 19, 2022

by 2:00 p.m. August 12, 2021

Only those candidates chosen for interviews will be contacted.

The Western Quebec School Board is committed to building an educational community with the common purpose to realize the potential of all our students by cultivating a strong corps of support, professional, teaching and administrative excellence. We therefore encourage applications from Indigenous people, as well as from other racialized people groups, persons living with a disability, people of religious faith, and gender minorities.

As an organization, we strive to hire individuals who reflect the communities we serve, and who embody and practice a love of life-long learning, teamwork, and the highest professional ethics. Our efforts to achieve a diverse workforce that contributes to a culturally safe working environment include establishing proactive employment practices to address systemic barriers and removing obstacles to hiring and retaining qualified people.